



**Conseil communal
Penthelaz**

**Rapport de la Commission de gestion
sur l'examen des comptes et la gestion de l'exercice 2021**

Législature 2021-2026

Préavis municipal N° 2022 – 13

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion, composée de Mesdames Anne-Marie Dénéreaz, Patrizia Ponti, Rosario Monteiro et de Messieurs Philippe Gacond, Michel Collet, Nicolas Borgeaud et Daniel Traini s'est réunie au complet une première fois le 8 novembre 2021 au domicile du Président afin de définir les modalités d'organisation et débiter les discussions autour des thèmes à traiter avec la Municipalité.

Lors de la séance suivante, le 7 décembre 2021, et après avoir questionné les membres du Conseil au sein des différents groupes, la Commission a défini plus précisément les thèmes qu'elle souhaite aborder avec la Municipalité. Pour ce faire, nous avons décidé de transmettre par courriel la liste des thèmes à traiter en leur proposant quelques dates afin d'affiner nos demandes.

Les thèmes retenus étaient les suivants :

- 
1. Processus d'adjudications
 2. Gestion des divers et imprévus
 3. Point de situation sur les études en cours
 4. Personnel
 5. Repas Midi-Croque
 6. Informatique
 7. Fonctionnement/Gouvernance des Associations intercommunales et plus particulièrement ASIVenoge et ASICoPe
 8. Activité/Soutien de la Commune aux différentes associations et critères d'attribution pour le soutien aux sociétés locales.
 9. Eau

La Municipalité nous a convoqué pour une première séance le jeudi 10 février 2022. Les membres de l'Exécutif étaient tous présents et seule Madame Rosario Monteiro était absente pour la Commission de gestion.

A cette occasion et en guise de préparation, la Municipalité a remis à chacun des membres un dossier avec passablement d'informations sur tous les thèmes évoqués. Cette anticipation nous a grandement facilité la tâche dans nos échanges et nous avons pu nous concentrer sur les détails de chaque poste. Ce fut une soirée intense et productive.

Dans un 2^{ème} temps, nous avons soumis à notre Municipalité des questions supplémentaires pour des éclaircissements et c'est le lundi 11 avril 2022 que nous avons à nouveau échangé sur les différents thèmes.

Voici nos remarques et commentaires.

1. Processus d'adjudication

La Commission de gestion a retenu comme thème dans son rapport les processus appliqués relatifs aux adjudications faites pour des travaux à effectuer sous la responsabilité de la Commune de Penthalaz durant l'année 2021. Les montants des

adjudications, l'exécution du travail, le respect des budgets ou des règles des marchés publics n'ont pas fait l'objet de notre questionnement. Le changement de composition de notre Municipalité au 1^{er} juillet 2021 n'a pas provoqué de modification des règles et des pratiques en la matière.

Sur un total d'environ 60 adjudications, la Municipalité a complété un tableau préparé par nos soins, afin d'y faire figurer les processus d'une trentaine d'entre elles. Dans le cadre des rencontres, elle nous a aussi donné d'autres informations utiles pour comprendre la pratique en la matière. Après analyse de ce tableau et d'autres questions que nous avons discutées avec la Municipalité, nous sommes en mesure de vous donner les informations qui nous paraissent les plus importantes ci-dessous.

- a) Pour des sommes figurant au budget, la Municipalité a décidé que les Municipaux et les Chefs de service peuvent confirmer des offres, sans décision de la Municipalité in corpore, dans le cadre de leurs compétences financières de CHF 10'000.- pour un Municipal et de CHF 5'000.- pour un Chef de service (exceptions faites pour les cas d'urgences).
- b) Une de nos préoccupations était de connaître le processus permettant d'éviter des conflits d'intérêts (notre compréhension = une entreprise propriété et/ou sous la direction d'une personne participant à la décision d'attribuer les travaux). Notre Municipalité nous a indiqué que dans pareil cas un Municipal ou autre responsable se refusait et ne participait pas à au choix de l'entreprise chargée des travaux.
- c) La Commission voulait également connaître les critères de sélection et leurs éventuelles pondérations pour sélectionner une entreprise.
Ceux-ci sont nombreux : prix, entreprise locale, compétences, disponibilité, urgences, etc.
La Municipalité considère que les plus importants sont le prix, la localisation de l'entreprise (à Penthalaz) ainsi que ses compétences et/ou sa qualité du travail. Il n'existe pas de grille de pondération entre les divers critères, selon notre Municipalité.

d) Nous avons également posé la question, si les prix des entreprises avec lesquelles notre Commune collabore depuis un certain temps, étaient de temps en temps ou régulièrement comparés au marché. La Municipalité nous indique que ces entreprises n'avaient pas intérêt de demander des prix hors marché pour ne pas mettre en péril une collaboration avec la Commune de Penthelaz.

La Commission constate que pour les points b) – d) il n'existe pas de codification écrite en la matière. Par conséquent, les points de contrôle concrets sont très limités. Nous reconnaissons la grande difficulté de créer et de documenter des règles d'application dans ce domaine pour tous les cas de figure. De plus, l'application stricte de directives très détaillées et précises ralentit et complique souvent des processus de prise de décision de ce type, surtout lorsque les ressources sont très limitées.

Nous pensons que les pratiques et les prises de risque de notre Commune dans ce domaine sont acceptables, que les décisions sont prises dans l'intérêt de la Commune et mises en œuvre avec bon sens.

En ce qui concerne les conflits d'intérêts possibles, l'honnêteté des personnes n'est pas remise en question.

2. Gestion des divers et imprévus

La Commission de gestion a continué de se pencher sur la gestion des divers et imprévus des différents dossiers. Pour 2021, la Commission a souhaité se pencher sur les travaux suivants :

1. Maison de Ville ;
2. Route de la Gare.

La totalité des factures n'étant pas encore rentrée pour les deux dossiers, la Municipalité nous a annoncé ne pas pouvoir nous donner de chiffres précis sur les taux d'utilisation des montants dévolus aux divers et imprévus. Elle a toutefois pu nous annoncer des « tendances » suivantes pour chacun des dossiers :

Maison de Ville :

Selon toute vraisemblance, les divers et imprévus ne devraient pas être dépassés. Ceci-dit, l'équilibre se trouvera surtout dans le fait que certains travaux prévus n'ont pas été exécutés, alors que d'autres non prévus l'ont été.

Route de la Gare :

De nombreuses factures ne sont aujourd'hui pas encore rentrées. Il y a toutefois d'ores-et-déjà des imprévus qui ont été relevés, comme, par exemple les Bafix (système de soutènement) qui n'étaient pas prévus (il s'agit d'une erreur de l'ingénieur), une fosse non répertoriée qui a dû être raccordée au collecteur communal des eaux usées, ainsi que le mur du Chemin du Pâqueret qui a finalement été remonté avec les pierres taillées d'origine.

La liste ci-dessus n'est évidemment pas exhaustive, mais annonce une tendance au dépassement des divers et imprévus du préavis, qui se montait à 15% du montant des travaux de génie civil dans le préavis N° 2020-38, soit CHF 168'000.-.

Il serait intéressant, aux yeux de la Commission, de disposer du coût des Bafix et ainsi déterminer si le montant aurait été dépassé ou non sans cette erreur de la part du mandataire.

La Municipalité a également pris bonne note que la Commission de gestion doit être informée des divers et imprévus qui pourraient arriver dans le cadre des différents chantiers.

3. Point de situation sur les études en cours.

La Commission de gestion a demandé à la Municipalité une « photographie » concernant l'avancement des études en cours, en portant attention aux dossiers suivants :

1. Route de la Gare ;
2. Plan d'affection le Cheminet ;
3. Interface de la Gare ;
4. La Maison de Ville.

3.1 Route de la Gare

Les études étant terminées et les travaux touchant à leur fin également, peu de choses étaient à dire sur ce dossier en dehors des éléments cités au point précédent de ce rapport qui concernait les divers et imprévus.

Une interrogation de la part de la Commission est également venue par rapport à ces fameux oublis de l'ingénieur mandaté ayant menés à un coût considérable supplémentaire. S'agissait-il du même bureau qui a sous-estimé le problème du mur sur la parcelle N° 45 ? La Municipalité nous a répondu que ce n'était pas le cas.

Finalement, au 31 décembre 2021, le montant dépensé était de CHF 1'216'580.40, avec un montant restant disponible de CHF 521'419.60.

3.2 PA Le Cheminet

Au moment d'écrire ces lignes, les deux oppositions au Plan d'Affectation le Cheminet subsistaient encore. Celles-ci devraient être rejetées prochainement, mais le risque existe qu'un recours soit fait par les opposants, et ralentisse par conséquent le lancement des travaux. L'affaire reste donc à suivre de près.

Du point de vue financier, les dépenses comptabilisées des préavis 2019-32 et 2020-42 sont de CHF 122'918.10, avec un montant disponible de CHF 2'081.90. La totalité de ce montant sera refacturé à l'ASIVenoge.

3.3 Interface de la Gare

Une première étude avait été réalisée en 2019 par le bureau RR&A SA (Roland Ribl & Associés SA) définissant les besoins généraux de cette interface.

En 2021, une nouvelle étude préliminaire d'aménagement a été lancée, attribuée au bureau Christe et Gygax Ingénieurs Conseils SA, en consortium avec le bureau Perret-Gentil Ingénieurs Civils SA et Profil Paysages Sàrl. Le coût de cette étude se monte à CHF 99'347.-.

Cette étude a été financée à 50% par la Commune de Penthelaz et à 50% par la DGMR. Cossonay a apporté une participation de CHF 10'000.- à l'étude préliminaire, mais ceci sans aucune obligation formelle. La Commission de gestion s'est dès lors interrogée par rapport à l'aspect « facultatif » de la participation de Cossonay. La Municipalité, renseignements pris auprès du service juridique de l'UCV, a expliqué qu'il

s'agissait en fait de l'absence de convention signée entre les deux communes. Sans cette convention, Cossonay n'est donc légalement pas obligé de participer de quelque manière que ce soit à l'entretien et au développement de la Place de la Gare.

La situation financière au 31 décembre 2021 se montait à une dépense pour Penthaz de CHF 56'207.35 et pour la DGMR de CHF 20'000.-, le solde final de la participation de la DGMR sera réglé à la fin de l'étude.

3.4 Maison de Ville

Les travaux arrivant à bout touchant, il ne restait au 31 décembre 2021 que quelques finalisations des travaux de l'appartement de 2 pièces dans les combles. Le restaurant, comme tout le monde le sait, a pu rouvrir ses portes comme prévu le 4 décembre 2021.

Pour le volet financier, le crédit octroyé était de CHF 1'250'000.-, et les dépenses comptabilisées au 31 décembre 2021 étaient de CHF 664'200.33, laissant un disponible de CHF 585'799.67.

4. Personnel

Lors de l'exercice 2017, la Commission de gestion avait questionné notre Municipalité sur le sujet du personnel communal, abordant notamment les thèmes suivants :

- Critères d'engagement
- Implications du chef de service dans la sélection
- Délégation des compétences
- Responsabilité des collaborateurs

Près d'une législature plus tard, la Commission de gestion souhaitait élargir ses connaissances sur le thème de la planification des remplaçants et de la relève, ainsi que sur le plan de l'attribution des charges.

Lors de notre entrevue avec la Municipalité, nous avons eu tout loisir de poser nos questions et relevons qu'il existe un tableau synoptique de l'ensemble du personnel communal régulièrement mis à jour.

Ce tableau est bien utile dans l'optique d'une planification à moyen et long terme. Malheureusement il n'existe pas d'algorithme permettant de planifier à l'avance le départ spontané d'un collaborateur.

Lors de nos échanges, nous avons été convaincus que notre Exécutif met tout en œuvre pour fidéliser son personnel en planifiant des formations continues en interne, de même que des formations externes spécifiques à chaque fonction.

La fidélité du personnel est tout à fait respectable puisque nous relevons que le taux de rotation du personnel de l'administration est de 9,5 ans et de 10,5 ans pour le service extérieur.

Un plan de préretraite vient d'être approuvé par la Municipalité en faveur des collaborateurs ayant travaillé au moins 15 ans au sein de la Commune.

Le détail de ce plan figurera dans les prescriptions municipales relatives au Règlement du personnel.

En termes de suppléance, les Chefs de service ont la responsabilité de mettre en œuvre une formation polyvalente pour chaque collaborateur, lui permettant de reprendre au pied levé les travaux laissés en suspens par une absence non planifiée.

Pour tout engagement, et quel que soit le poste à pourvoir, il y a une publication dans la presse, au pilier public et également sur les divers réseaux sociaux.

En fonction du poste à pourvoir, il y a également une publication sur la plateforme « JobUp ». Notons que cette procédure est pratiquée pour le personnel au bénéfice d'un CDI (contrat à durée indéterminée).

Selon toute logique, il n'existe pas de plan d'attribution des charges pour le personnel du service extérieur. Les collaborateurs sont polyvalents et chacun est en mesure d'assurer le travail courant selon ses compétences et ses possibilités.

Le Chef de service, ou son remplaçant, distribue tous les matins le travail aux collaborateurs, en fonction de l'actualité des circonstances.

En termes de recrutement, la Commission de gestion relève un point particulièrement important, à savoir que la Municipalité essaie, dans toute la mesure du possible, de donner un avantage aux candidats ayant plus de peine à trouver des emplois sur le marché du travail du fait d'une perte d'emploi, à la suite d'une reconversion professionnelle ou comme bénéficiaire AI.

Nous sommes tous d'accord que c'est aussi le rôle d'une collectivité publique et à ce jour, les expériences se sont révélées enrichissantes et donnent entière satisfaction.

5. Midi-Croque

ASIVenoge (Association Scolaire Intercommunale de la Venoge) / Commune de Penthelaz.

La cantine Midi-Croque, dont les repas ont lieu à la Buvette du centre communal du Verger, entre 12h et 14h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, est destinée à tous les élèves de 1P à 6P scolarisés sur le site de l'établissement primaire de Penthelaz (Cheminet), ainsi qu'aux élèves dont le domicile est à Penthelaz.

Cette cantine est gérée par la Commune et il y a une participation aux coûts par l'ASIVenoge.

Jusqu'au 31 décembre 2021, la participation était de CHF 3.-- par élève. Pour information, depuis le 1er janvier 2022, le CoDir (Comité de Direction) de l'ASIVenoge, sur sollicitation de la Municipalité de Penthelaz, a augmenté cette participation à CHF 5.— par élève.

Ce subside est historique, et a été repris par l'ASIVenoge lors de la séparation des établissements scolaires (ASICoPe – Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Penthelaz -> ASIVenoge).

Prix du repas : CHF 15.— par enfant, y compris la garde, et CHF 7.-- de garde pour les enfants venant avec leur pic-nic.

Frais d'inscriptions : CHF 40.— par an et par famille.

Les parents gèrent les inscriptions, les absences et les paiements via le site de la Commune (<https://midicroque.monportail.ch/Web>).

La fréquentation moyenne, en 2021, a été de 27 enfants par jour.

En 2021, les charges ont dépassé les revenus de CHF 47'964.--, déficit pris en charge par la Commune de Penthelaz.

A noter que les élèves de 7P et 8P vont à la cantine de la Maison de Ville, entièrement gérée par l'ASIVenoge. En 2021, la fréquentation moyenne a été de 70 enfants par jour.

Lorsque les travaux du Cheminet seront terminés, le CoDir de l'ASIVenoge n'exclut pas à terme de reprendre la gestion de la cantine.

Pour nous rendre compte de la pratique de fonctionnement, et d'entente avec la Municipalité, nous avons eu l'occasion de prendre un repas avec les élèves.

C'est le jeudi 12 mai 2022 que toute la Commission, sauf Madame Patrizia Ponti, en vacances, s'est présentée à midi à la Buvette de la salle du Verger, accompagnée de notre Municipal Yves Jauner.

Nous avons très bien été accueillis par Madame Hatmane Charrotton et ses collègues. Au menu : filet de porc, polenta, salade, et un fruit comme dessert.

Nous avons tous été dispersés et placés au milieu des élèves. Quel beau moment d'échange avec ces enfants pleins de vie et surtout de « tchatte », à tel point qu'il était parfois difficile « d'en placer une » 😊 !

Nous relevons également que notre cantine gère plusieurs régimes alimentaires, tels que repas sans gluten, végétarien, etc.

6. Informatique

En 2021, un audit sur le système d'information de la Commune de Penthelaz a été effectué par la société FINAO.

Cet audit a permis d'identifier un certain nombre de forces et de faiblesses de la structure informatique de la Commune.

Dans les forces, un support de la part du prestataire externe efficace (ticketing, backup, logiciel de surveillance, etc ...), et dans les faiblesses, des règles de gouvernance non identifiées et non appliquées (pas de plan financier sur 5 ans, pas de contrat avec le prestataire, pas d'audit de sécurité technique, classement GED – Gestion Électronique de Documents - défaillant, ...)

Pour donner suite à l'audit, un certain nombre de mesures ont été prises :

- catégoriser les activités récurrentes selon des axes fondamentaux (ressources disponibles / services produits)
- ventiler les frais en deux catégories comptables (infrastructure / métiers)

L'année 2021 a été particulièrement difficile car il a fallu faire face à des vulnérabilités critiques et des failles de sécurité, qui ont nécessité l'utilisation d'un nombre plus important que prévu en termes d'heures de support, ceci sans générer de dégradations importantes pour les utilisateurs.

La migration de la base de données de la police des constructions a néanmoins pu être finalisée.

Pour répondre aux recommandations de l'audit, des améliorations ont été effectuées, avec la mise en place d'un WIFI à usage unique (visiteurs) ou multiple (conseillers communaux), le renouvellement de prestations (certificats de sécurité informatiques) auprès d'un nouveau fournisseur, avec un gain financier d'environ 40%, la mise en place de scénarii de risque (pannes diverses), et l'étude pour contracter une assurance couvrant les conséquences en cas d'intrusion informatique (pour information, une police d'assurance a été contractée en 2022).

Grâce au système de ticketing, la Commune a une bonne vision de l'utilisation des prestations, par type et par service.

En 2022, il est prévu la mise en place du contrat avec le prestataire (DB Conseil informatique).

Monsieur Blum a un collaborateur, qui peut prendre le relais en cas d'absence, mais la situation n'est pas confortable et il est urgent d'établir un contrat-cadre.

7. Fonctionnement / Gouvernance des Association intercommunales et plus particulièrement ASIVenoge et ASICoPe

A la demande de la Commission de gestion, nous avons reçu les organigrammes de chaque Association et ce point ne suscite aucun commentaire particulier.

8. Activité / Soutien de la Commune aux différentes associations, et critères d'attribution pour le soutien aux sociétés locales.

La Commission de gestion s'est penchée sur la manière de procéder de la Commune sur le soutien à différentes activités culturelles, sportives et sociales ; il en ressort que certains soutiens sont des conventions intercommunales et chaque Commune met un montant défini dans la convention. Les autres subventions sont uniquement du ressort de la Municipalité, qui les octroie au cas par cas. En effet, il est difficile d'avoir des soutiens plus au moins linéaires ou de faire une comparaison d'une société à l'autre, car certaines sociétés bénéficient de subventions indirectes comme des salles mises à disposition, ou des terrains, et d'autres ne possèdent pas ces avantages.

La Municipalité tient à relever que nos sociétés se financent en grande partie par leurs cotisations, repas de soutien ou autres activités. Elles se débrouillent en grande majorité seules, et demandent de l'aide uniquement en cas de besoin ou pour un événement particulier.

9. Eau

Au vu des incidents ayant entaché la qualité de l'eau sur la Commune, ainsi que les plaintes de certains citoyens quant à l'aspect de leur eau au robinet, la Commission de gestion s'est enquis de la situation auprès de nos Municipaux.

Divers points ont été soulevés, tels que l'approvisionnement en eau dans notre Commune, ainsi que les réseaux d'évacuation, sachant qu'un plan général d'évacuation des eaux et un plan directeur de la distribution de l'eau disposent de calendriers intentionnels, sans toutefois obligation de les suivre.

Notre Municipalité est parfaitement au courant que le réseau d'alimentation en eau potable de la Commune est vieillissant, et que la mise en séparatif des réseaux d'évacuation (séparation entre les eaux usées et les eaux pluviales, dites « claires ») doit être effectuée.

La Municipalité nous a également confirmé que le règlement communal sur l'épuration et l'évacuation des eaux datant des années '70, et partiellement révisé dans les années '90, était désuet. Des mesures seront prises pour remédier à cela.

Les travaux de remplacement des conduites formant le réseau d'eau potable, sont actuellement réalisés au rythme des fuites ou ruptures et plus particulièrement lors de la réfection des chemins et des routes. Toutefois, une attention particulière de la part de nos Municipaux réside dans le fait que ces travaux soient faits dans la mesure du possible en simultanément avec les travaux sur les installations d'évacuation.

La situation financière des fonds de réserve, lors du contrôle des comptes, est la suivante :

- 9.280.460	Fonds affectés – épuration	CHF 209'865.96
- 9.280.210	Fonds affectés – eaux	CHF 1'611'037.25

La Municipalité a déjà réagi à la faiblesse du fonds « épuration » en nous soumettant en 2022 un nouveau règlement de taxes qui devra être voté.

Les séances suivantes ont été consacrées aux commentaires et aux contrôles des comptes.

Mardi 10 mai 2022, Salle de Municipalité

La Municipalité était représentée par Madame Valérie Codina Cervellin et Monsieur Yves Jauner, accompagnée par Monsieur Iban Garcia, Boursier. La Commission de gestion, sauf Madame Patrizia Ponti et Monsieur Nicolas Borgeaud, excusés, était accompagnée de Messieurs Claude Brocard et Marc-Eugène Viret, représentant la Commission des finances.

A l'instar de 2020, l'année 2021 a été une année particulière.

Malgré les incertitudes d'une période troublée par la pandémie du coronavirus, les comptes présentent un résultat final positif, exceptionnellement élevé (CHF 1'081'550,94).

Ces résultats sont partiellement dû à l'intervention de l'UCV (Union des Communes Vaudoises), qui a réussi à obtenir des conditions plus favorables pour les Communes vaudoises, en obtenant une meilleure répartition des coûts de la politique sociale entre canton et communes.

D'autre part, certains indicateurs nous permettent d'espérer une reprise économique d'avant pandémie.

Mardi 17 mai 2022, Maison de Commune (Bourse)

Préalablement à notre rencontre du 17 mai 2022, la Commission de gestion a fait parvenir à notre Boursier une liste de 26 comptes à observer.

La Municipalité était représentée par Messieurs Didier Chapuis et Yves Jauner, accompagnée par Monsieur Iban Garcia, Boursier et une des collaboratrices à la Bourse, Madame Sara Ribeiro,

La Commission de gestion était au complet. Messieurs Claude Brocard, Marc-Eugène Viret et Eric Joseph représentaient la Commission des finances.

Monsieur Garcia a pris la peine de nous préparer l'extrait des 26 comptes demandés, et a mis tous les classeurs de comptes à notre disposition, ce qui a facilité notre travail.

Voici quelques remarques et considérations.

Comptes :

110.300 Traitement des autorités - Municipalité et Conseil communal

Nous relevons une stabilité des traitements par rapport aux années précédentes et surtout un équilibre entre les différents membres de l'Exécutif.

190.315 Contrats d'entretien & maintenance – Métiers

190.318.5 Honoraires & Frais d'expertises – Métiers

Les honoraires de l'audit informatique n'ont pas fait l'objet d'une facture finale, mais ont été échelonnés sur l'année, en phase avec l'avancement des travaux.

610.351 Participation à la réforme policière

Rien à dire si ce n'est que les chiffres émanent du canton

1709.319.9 Prestation tenancier buvette de la piscine

Les charges de ce compte sont :

- 1) Une rémunération de 20 % au tenancier pour les ventes de billets de la piscine
- 2) Le remboursement des billets d'entrée offerts par la Municipalité.

1707.312.3 Patinoire - Électricité

La patinoire n'ayant pas été ouverte de janvier à février 2021, mais uniquement au mois de décembre 2021, le montant est inférieur à une saison normale.

3553.312.3 Église Saint-Martin - Électricité

La Commission s'est penchée sur l'augmentation du coût de l'électricité de plus du double des années précédentes, et la Municipalité nous a communiqué les explications suivantes.

L'augmentation de ce poste résulte du fait que l'Église a été chauffée tout le mois de décembre 2020 pour les paroissiens qui souhaitaient se recueillir dans ce lieu de culte (période de pandémie).

Cette demande émanait de la paroisse. Il est clair qu'au vu des coûts engendrés, la Municipalité nous a informés qu'elle n'accéderait plus à ce genre de demande à l'avenir.

De plus, la facture de la Romande Energie a été établie pour la période du 1er mai 2019 au 30 avril 2021, soit deux ans, étant donné que les compteurs n'ont pas été relevés en 2020 pour des raisons de pandémie.

720.351.56 Prestations pour la famille et autres prestations sociales

Rien de relevant à dire, contrôlé, fait partie de la facture sociale

180.310.4 Achat cartes journalières CFF

180.435 Vente cartes journalières CFF

180.452 Participation des Communes cartes journalières CFF

La gestion est centralisée à Penthalaz, autant pour la comptabilité que pour la vente et le système informatique, pour les Communes de : Penthalaz, Penthaz, Vuflens-la-Ville, Daillens, Mex, Lussery-Villars, Sullens, Bournens et Boussens.

Fonctionnement (exemple 2021).

Penthalaz a acheté pour CHF 70'000.— de cartes CFF.

Un premier calcul, basé sur le nombre d'habitants, permet de déterminer ce que chaque Commune doit à Penthalaz sur le montant de l'achat, ainsi que le droit sur le montant total des ventes, et pour ensuite déterminer la part de contribution de chaque Commune aux frais et au déficit.

En 2021, le montant des ventes est de CHF 53'605.50, le déficit de CHF 20'064.50, et les frais de CHF 3'702.50.

Les frais administratifs sont de CHF 2.50 par carte vendue.

Le prix des cartes est de CHF 39.— pour les habitants des Communes faisant partie du groupe, et CHF 45.50 + CHF 2.50 de frais pour les habitants hors des Communes précitées.

La participation au déficit, comme les ventes et l'achat, est calculée sur la base du nombre d'habitants.

Les frais administratifs sont perçus selon le nombre de cartes effectivement vendues.

180.315.5 Bus navette

La gestion est centralisée par Penthaz, pour les 4 Communes suivantes : Penthaz, Penthalaz, Daillens et Lussery-Villars.

La répartition est faite selon le nombre d'habitants.

Trois acomptes sont versés pendant l'année.

Lors du décompte final pour 2021, nous avons eu droit à une rétrocession de CHF 4'380.20.

Coût total pour les 4 Communes : CHF 263'429.55.

Pour Penthalaz CHF 127'619.80, pour CHF 132'000.-- d'acomptes versés.

Pré-conclusion

La Commission de gestion tient à remercier la Municipalité et le Boursier pour leur disponibilité et leur diligence pour nous répondre.

L'organisation proposée par la Commission de gestion a très bien été accueillie par notre Exécutif. Cela leur a permis de se préparer et de venir avec du concret lors de nos différents échanges, ce qui a considérablement facilité le travail de chacun.

Conclusion

La Commission de gestion à l'unanimité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à accepter les conclusions du préavis municipal N° 2022-13 tels que présentées.

Penthalaz, le 13 juin 2022

Le rapporteur : Daniel Traini

Les membres : Anne-Marie Dénéreaz

Patrizia Ponti

Rosario Monteiro

Philippe Gacond

Michel Collet

Nicolas Borgeaud